

VOS CONGÉS – COMPRENDRE POUR NE PAS PERDRE



JANVIER → DÉCEMBRE

CONGÉS ANNUELS – 25 JOURS PAR AN

- ACQUIS TOUTE L'ANNÉE
- MÊME EN ARRÊT MALADIE, CLM, CLD, ACCIDENT DU TRAVAIL
- À SOLDER AVANT LE 31 DÉCEMBRE

**UN CONGÉ NON PRIS
= UN DROIT PERDU**

CONGÉS HORS SAISON PRIS HORS PÉRIODE ESTIVALE

1er Janvier au 30 Avril	1 ^{er} mai au 31 octobre	1er Novembre au 31 Décembre
-------------------------------	-----------------------------------------	-----------------------------------

Jour de CA pris en dehors de la période du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Jours accordés
3 à 5 jours	+ 1 jour
6 jours ou plus	+ 2 jours



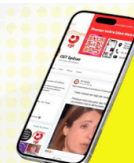
- ⚠ Ils ne sont jamais automatiques
- ⚠ Ils ne peuvent pas être posés par anticipation

Exemple : 5 CA en décembre et 5 CA en avril = + 2 jours

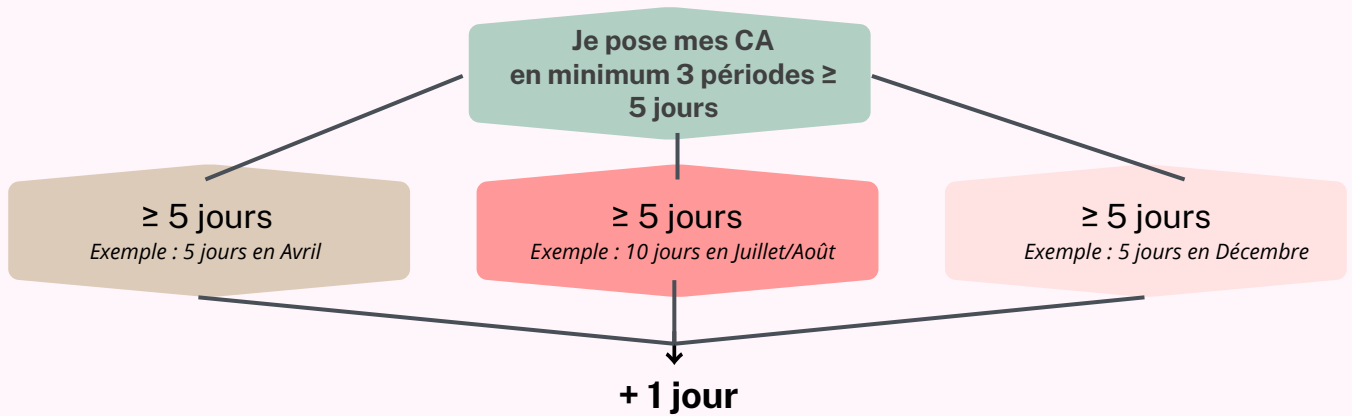
Élections professionnelles 2026

Depuis 2018, la CGT n'est plus majoritaire. Pour défendre et gagner des droits collectifs :

**VOTEZ
CGT**



● CONGÉ DE FRACTIONNEMENT (INTERNAT SEULEMENT)



! AGENTS SANS INTERNAT :

- ➔ DÉJÀ INCLUS DANS LES CONGÉS SEMESTRIELS
- ➔ AUCUN JOUR EN PLUS



Une conquête sociale de la CGT EPDSAE en réponse à la volonté de conditionnement des congés par la direction.

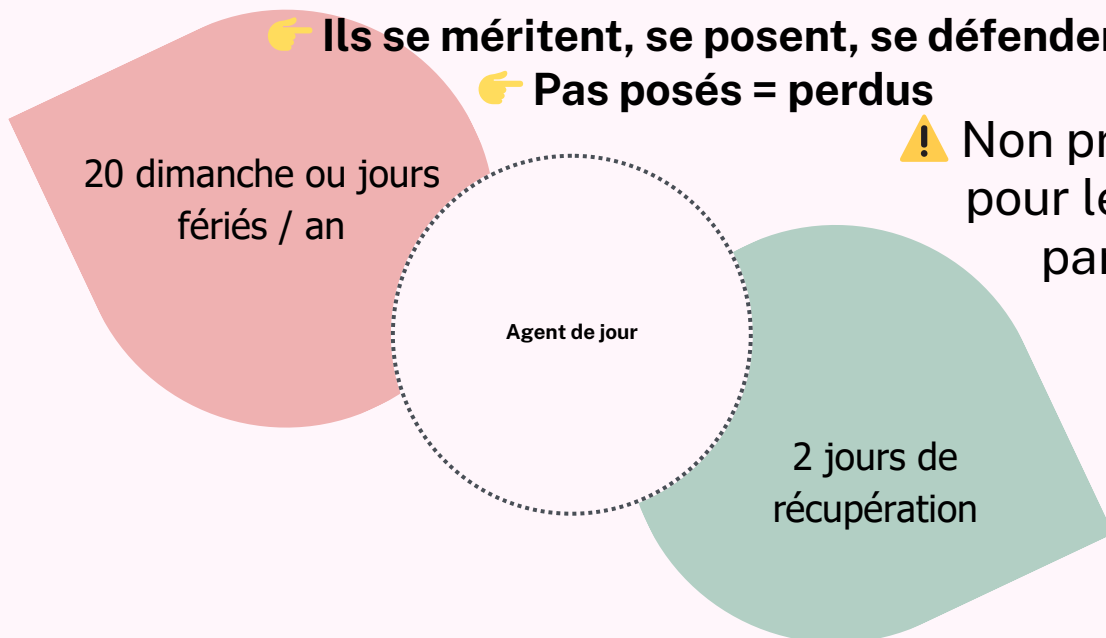
● Jours de sujétion

👊 LES CONGÉS/REPOS CONDITIONNELS NE SONT PAS DES CADEAUX

👉 Ils se méritent, se posent, se défendent

👉 Pas posés = perdus

⚠ Non proratisables pour les temps partiels.



Des personnels de l'EPDSAE



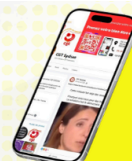
Scan me



Tous nos réseaux en un seul lien



CGT
-EPDSAE-

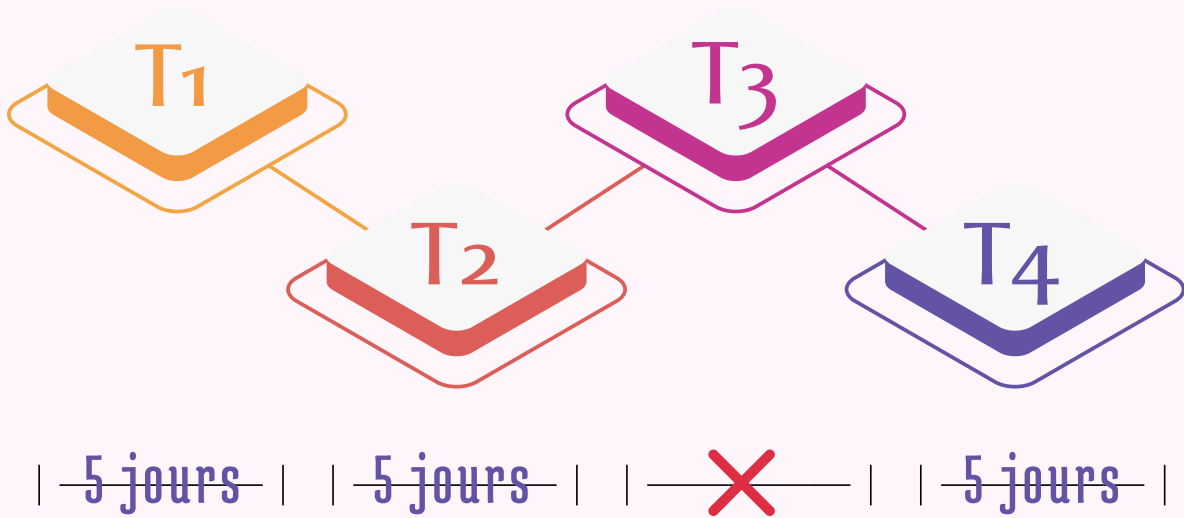


93 Rue d'Esquermes
59000 LILLE

03 20 85 60 22

cgt@epdsae.fr

■ CONGÉS TRIMESTRIELS (INTERNAT / NUITS)



📌 Conditions :

- Affecté du 1er au dernier jour du trimestre
- Pas plus de 21 jours d'absence
- ~~X~~ Pas au trimestre d'été

⚠️ Pas pris = perdu

■ CONGÉS SEMESTRIELS (SANS INTERNAT)



📌 Conditions :

- Affecté du 1er au dernier jour du semestre
- Pas plus de 31 jours d'absence
- À poser dans le semestre
- ~~X~~ Non cumulables avec congés d'été

⚠️ Pas pris = perdu

● FIN D'ANNÉE : ATTENTION AUX PERTES

● Exceptions :

- Maladie / CLM / CLD / AT
- Congés maternité, parental, proche aidant
- ➡ Report possible (max 20 jours)
- Congés refusés avec justificatif

⊖ 31 DÉCEMBRE

- CA non pris = PERDUS
- ✗ Pas d'indemnisation

Les congés conditionnels ne sont PAS automatiques

- 👉 Ils dépendent de quand et comment vous posez vos congés
- 👉 Pas posés = perdus

📣 **Informez-vous – Anticipez – Ne laissez pas vos droits disparaître**
👊 **Un droit non exercé est un droit fragilisé**

Des personnels de l'EPDSAE

Tous nos réseaux en un seul lien

Scan me

CGT
-EPDSAE-

93 Rue d'Esquermes
59000 LILLE

03 20 85 60 22

cgt@epdsae.fr

